



La guerre à l'Est du Congo : ou l'importation des conflits rwandais au Congo

Mots-clés : Génocide rwandais ; ONU ; Opération Turquoise ; crime contre l'humanité

Justin M. Ndandu

On parle souvent de manière relativement confuse des Grands Lacs africains pour désigner la région de l'Afrique centrale où se déroulent depuis les années 1990 ce que les experts de l'ONU (rapport Mapping, 2010) ont qualifié de « crimes contre l'humanité, crimes de guerre voire crimes de génocide », à savoir le génocide rwandais, la guerre et les « rébellions » qui sévissent en RD Congo depuis plus de deux décennies. Retour sur l'importation des conflits rwandais au Congo pour comprendre les mobilisations politiques des diasporas congolaises en Belgique et dans le monde.

Tout part du génocide des Tutsis au Rwanda survenu en 1994. Un génocide qui est la conséquence d'une guerre civile entre la rébellion Tutsie du Front patriotique rwandais (FPR) et les Forces armées rwandaises (FAR). Un sanglant conflit rwando-rwandais qui a débordé en RD Congo, en raison notamment de l'Opération Turquoise menée par l'armée française et ayant déplacé plus d'un million cinq cent mille réfugiés Hutus rwandais en RD Congo. Sous prétexte d'éradiquer la menace que constituaient ces réfugiés, le pouvoir rwandais a alors mené des invasions répétées du territoire congolais à partir de 1996. Selon les experts du Rapport Mapping (Nations unies, 2010), 617 incidents graves ont été répertoriés entre 1993 et 2003. Ces derniers ont conclu qu'il s'agit des crimes contre l'humanité, crimes de guerre voire crimes de génocide.

RD Congo : deux décennies d'agressions-rébellions ininterrompues

La RD Congo connaît une situation de guerre permanente depuis les massacres interethniques survenus au Rwanda en 1994 et qui ont abouti au génocide des Tutsis. La tragédie des Grands Lacs africains commence au début des années 1990, avec la rébellion du Front patriotique rwandais (FPR) et sa branche armée, l'Armée patriotique rwandaise (APR). Une rébellion composée exclusivement de descendants de Tutsis exilés en Ouganda depuis la chute en 1959 de leur monarchie, à la veille de l'Indépendance du Rwanda. Ces descendants d'exilés décident de regagner leur pays et de reconquérir le pouvoir par les armes. Ils estiment que les Hutus majoritaires (80%) monopolisent et accaparent le pouvoir à leur détriment. Pendant trois mois, d'avril à début juillet 1994, la guerre civile fera rage entre la rébellion Tutsie du FPR-APR appuyée par l'armée ougandaise et les Forces armées rwandaises, (FAR). Au décompte macabre final, la « communauté internationale » estimera entre 800 mille et un million de Tutsis tués et des dizaines de milliers de victimes Hutus. C'est quatre mois plus tard que l'ONU reconnaîtra que cette guerre civile s'était soldée par le génocide des Tutsis.¹

¹ La justice et la réconciliation au Rwanda, Programme de communication sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 et les Nations Unies, Nations-Unies, <https://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/backgrounders.shtml>

Pour rappel, les prémices qui mèneront à la terrible guerre civile rwandaise de 1994 avaient commencé en 1990. En octobre de cette année-là, la rébellion Tutsie du FPR-APR avait, pour la première fois, attaqué le Rwanda. La tentative avait échoué grâce, ou à cause, de l'intervention de la Division spéciale présidentielle, la garde prétorienne du Maréchal Mobutu, le chef de l'État voisin, le Zaïre (RD Congo). Malgré l'échec de cette première tentative, l'actuel chef de l'État rwandais, à l'époque commandant de la rébellion, et ses compagnons d'armes ne lâcheront pas prise. Ils vont multiplier les tentatives d'incursion en territoire rwandais. Ils (rebelles) finiront par occuper et contrôler le Nord du Rwanda. La rébellion du FPR-APR menait ses actions militaires tout en négociant le partage du pouvoir avec le pouvoir Hutu sous l'égide des Nations unies. Leur principe était « *negociate and fight* ».

Le 6 avril 1994, l'avion du président rwandais, Juvénal Habyarimana, qui revenait des négociations d'Arusha en Tanzanie, est abattu par un missile Sam 6, selon les experts internationaux, alors qu'il s'apprêtait à atterrir. Le président rwandais, Juvénal Habyarimana et son homologue burundais, Cyprien Ntaryamira ainsi que l'équipage français périront dans cet attentat qui n'a jamais été élucidé par les Nations unies. C'est le début d'une guerre civile qui durera trois mois, d'avril à début juillet 1994. On comptera des centaines de milliers de morts, en majorité Tutsis, selon l'Onu et le pouvoir rwandais vainqueur de cette guerre. Les dirigeants du pouvoir Hutu, les Forces armées rwandaises (FAR) et la milice Interahamwe défaits prendront le chemin de l'exil. Environ un million cinq cent mille civils Hutus rwandais traverseront aussi la frontière zaïroise (congolaise) malgré l'opposition du pouvoir zaïrois (congolais). Sous une forte pression des Nations unies c'est-à-dire de la « *communauté internationale* », les dirigeants zaïrois (congolais) ont été contraints d'ouvrir les frontières de leur pays afin d'accueillir les flux ininterrompus de civils Hutus qui fuyaient la guerre. Cette transhumance a été rendue possible grâce à l'opération Turquoise menée par l'armée française.²

L'Opération Turquoise et les malheurs de la RD Congo

Contrairement au droit international et aux conventions de Genève exigeant que les réfugiés soient installés à plus de 50 km de la frontière, le million et demi de réfugiés rwandais installèrent leurs camps le long de la frontière entre le Zaïre (RD Congo) et leur pays d'origine, le Rwanda. Le gouvernement zaïrois (congolais), par l'entremise de son Premier ministre de l'époque, Léon Kengo Wa Dondo, adressera à plusieurs reprises une demande d'aide aux Nations unies afin de lui permettre d'éloigner les réfugiés de la frontière, mais les Nations unies ne répondront jamais favorablement à la demande du gouvernement congolais.³

La présence des réfugiés à la frontière sera considérée comme une menace, un *casus belli* par les nouvelles autorités rwandaises d'autant que les Forces armées rwandaises (FAR) défaits et la milice Interahamwe n'étaient pas désarmées. Elles se préparaient, affirmaient les dirigeants rwandais, à attaquer leur pays. Cette menace, vraie ou supposée, fournira le prétexte au nouveau pouvoir rwandais, sous la présidence de Paul Kagamé, pour attaquer les camps des réfugiés aux canons et à les démanteler.

Les trois quarts des réfugiés seront contraints de rentrer au Rwanda dans des conditions infrahumaines. Par peur et à cause sans doute de l'inconnue qui les attendait dans leur pays, l'autre quart choisira le chemin de l'exil et s'enfoncera, à ses risques et périls, dans la forêt

² Voir aussi Rever, J. (2020). Rwanda- l'éloge du sang- les crimes du Front Patriotique Rwandais, ed. Max Millo

³ Kengo wa Dondo, L. (2019) *Mémoires, La passion de l'Etat*, ed. L'harmattan

équatoriale congolaise. Mal leur en prit. Ils furent pourchassés et massacrés par l'APR (l'armée patriotique rwandaise) qui soutenait l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), la rébellion congolaise qui avait à sa tête Laurent-Désiré Kabila. Cette rébellion congolaise de l'AFDL soutenue par l'Ouganda et le Rwanda avait comme objectif de mettre fin à la dictature du président Mobutu, au pouvoir depuis 1965.

Pour rappel, en 1994, les masses de réfugiés rwandais qui fuyaient l'avancée de la rébellion Tutsie du FPR-APR furent encadrées et canalisées par les soldats français de l'Opération Turquoise. Cette opération militaire mise en place par le gouvernement français de François Mitterrand, avait pour but de tenter de créer une zone humanitaire au Sud du Rwanda afin de sécuriser les civils Hutus fuyant la guerre, mais les dirigeants du FPR-APR s'y opposèrent. Devant le refus du FPR-APR, les militaires français canalisèrent alors les réfugiés vers l'ex-Zaïre (RD Congo), encadrant leur exil tout en faisant pression pour que les autorités congolaises ouvrent leur frontière.⁴

Comme le rappelle la chronologie de cette opération, « le 23 juin, le premier détachement de l'opération « Turquoise », sous commandement français, qui va servir de relais à la Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda (Minuar) pendant deux mois, pénètre au Sud du pays. Le 4 juillet, les combattants du FPR s'emparent de Kigali. Le 5 juillet, la France crée une « zone humanitaire sûre » dans le Sud du pays, où se réfugient plus de 400 000 Hutus. Début d'un exode massif de réfugiés vers des camps dans l'Est du Zaïre (RD Congo) (au total 2,3 millions de personnes) ». ⁵ De cette opération Turquoise sont nés les malheurs vécus par les Congolais depuis plus de deux décennies, autrement dit des velléités françaises de maintenir et d'élargir un pré-carré hérité de son empire colonial.

Les problèmes ethniques du Rwanda qui débordent aujourd'hui au Congo, sont aussi, de manière incontestable, un héritage direct de la politique coloniale belge qui s'est appuyée sur les autorités locales en place, l'aristocratie tutsie, pour gouverner, en affirmant la supériorité raciale des Tutsis sur les Hutus. Alors que les Tutsis et les Hutus parlent la même langue (le kinyarwanda), ont la même culture et que les mariages mixtes sont nombreux, le régime colonial belge va « racialisier » des rapports de classes en développant une politique de promotion des Tutsis et de discrimination des Hutus. Ce qui alimentera le ressentiment des Hutus et créera les conditions pour des conflits interethniques récurrents à la veille et au lendemain de l'indépendance en 1962. ⁶

D'une rébellion à l'autre

L'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), la rébellion congolaise menée par Laurent-Désiré Kabila, pour renverser le régime de Mobutu, et soutenue par les armées ougandaise et rwandaise prend le pouvoir en 1997 en RD Congo.

Une année après sa prise de pouvoir, l'AFDL est confrontée à deux rébellions en 1998 : celle du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) soutenue par le Rwanda et celle du Mouvement de libération du Congo (MLC) soutenue par l'Ouganda. De 1998 à 2003, le pays connaît une nouvelle guerre, les deux « rébellions » occuperont les trois quarts du pays. En 2003, la « communauté internationale » initiera le dialogue inter-congolais à Sun City en

⁴ Kengo wa dondo, op.cit.

⁵ « Du génocide rwandais à la « révolution » congolaise », In Poudrières de la planète « Manière de voir » #37, janvier-février 1998 <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/37/A/55344>

⁶ Voir à ce sujet l'article de Justin M . Ndandu sur les politiques raciales belges au Rwanda, sur le site www.bamko.org

Afrique du Sud. Ce dialogue réunira les belligérants congolais et mettra fin aux hostilités en proposant un partage du pouvoir par tous les belligérants.

Les Congolais commençaient à peine à goûter à la paix qu'une nouvelle rébellion voit le jour en 2007, menée par le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) du général rwandophone Nkunda, et soutenue une fois de plus, par le pouvoir rwandais.

Pendant plus de deux années, de 2007 à 2008, cette rébellion écuma la province du Nord-Kivu, et fera une incursion dans la province du Sud-Kivu, où elle sèmera mort et désolation pendant plusieurs semaines. Défait par l'armée congolaise, le général rebelle Nkunda, qui se disait congolais, se réfugie au Rwanda, le pays de ses parrains et qui serait aussi le sien, comme l'affirment la plupart des Congolais qu'on a interrogés. Le Congo a d'ailleurs demandé son extradition au Rwanda, elle lui a été refusée.

Après l'épisode du CNDP, l'Est de la RD Congo subira une quatrième rébellion, celle du M23 menée par deux officiers rwandophones, le général Bosco Ntaganda et le colonel Makenga. Le M23 sera soutenu comme d'habitude par le Rwanda. Le général Bosco Ntaganda surnommé « *Terminator* » par la population de l'Est du pays pour sa cruauté sera arrêté, déféré devant la Cour Pénale Internationale, jugé et condamné à 30 ans de prison pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. « *La chambre considère Bosco Ntaganda coupable de meurtres, d'avoir dirigé intentionnellement des attaques contre des civils, de viols, d'esclavage sexuel, de persécutions et de pillages en tant que crimes de guerre et crimes contre l'humanité* », a déclaré le juge Robert Fremr, lundi 8 juillet 2019.

« *Il y a des hommes qui sèment la mort et la désolation toute leur vie. Et il y a des régions dans le monde où ils prospèrent. Bosco Ntaganda est l'un de ces hommes. Et le Nord-Est et l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), c'est l'une de ces régions où ils opèrent sans restriction.* », constatait, le 19 juillet 2019, le journal français La Croix.

À ces quatre rébellions, il faut ajouter une flopée de groupes armés et de milices. Tout ce cycle de violence est sans doute la conséquence de la faiblesse du pouvoir central congolais, la déstructuration de l'État et une corruption généralisée qui ne permettent pas à l'État congolais de fonctionner normalement. D'où, son incapacité à neutraliser les groupes armés et à juguler les violences devenues endémiques. Selon différents rapports des experts, ces groupes armés seraient alimentés en armes et en munitions par les pays voisins. Depuis plus de vingt ans, la population congolaise est prise dans un étau et subit les affres de la guerre de façon continue. On déplore des morts au quotidien. Et plus ou moins deux millions de déplacés ou réfugiés internes, selon certaines ONG.

Révolté par l'interférence du Rwanda dans les affaires intérieures congolaises, les incursions incessantes de son armée en RD Congo et la complicité du pouvoir rwandais avec certains groupes rebelles, l'ancien Premier ministre congolais, Adolphe Muzito, n'avait pas hésité à appeler à faire la guerre contre le Rwanda : « *Il faut faire la guerre au Rwanda pour rétablir la paix dans la région. Le Rwanda influe sur la politique congolaise. L'Ouganda aussi* »⁷. Et d'ajouter, sur le même ton : « *Nous ne pouvons faire la paix qu'en menaçant le Rwanda, en occupant son territoire, si possible annexer le Rwanda.* »⁸ Tous les rapports des experts internationaux et des Nations unies dont le « rapport Mapping » sont unanimes sur le rôle trouble des voisins de la RDC, notamment du Rwanda et de l'Ouganda, dans la guerre dans l'Est du pays.⁹

⁷ Adolphe Muzito, conférence de presse, Kinshasa, octobre 2019

⁸ Des propos rapportés par Le Figaro/Afp du 23 décembre 2019

⁹ « Le Rwanda et la République démocratique du Congo : David et Goliath dans les Grands Lacs », Pierre Jacquemot, Revue internationale et stratégique 2014/3(n 95)

Conclusion

Tout a été dit sur la tragédie congolaise, ce que les experts désignent comme le « *conflit le plus meurtrier après la seconde guerre mondiale* ». Du génocide rwandais dans lequel le Congo et les Congolais n'ont joué aucun rôle, on est passé aux crimes contre l'humanité, crimes de guerre voire crimes de génocide, comme l'affirme le « rapport Mapping » des Nations unies, en RD Congo. La RD Congo souffre le martyre depuis plus de deux décennies dans l'indifférence totale de grandes puissances et de ce que l'on nomme « *communauté internationale* ». Le pays de Patrice Lumumba saigne et paie pour un crime qu'il n'a jamais commis. Les conflits rwandais ont débordé et se règlent désormais en RD Congo avec les terribles conséquences que l'on connaît : massacres à répétition, viols, mutilations sexuelles, pillage des ressources naturelles, destruction de l'écosystème... Tout cela dans un silence assourdissant des élites politiques, intellectuelles, et particulièrement des médias mainstream occidentaux.¹⁰ S'ils ne se taisent pas, ces médias se manifestent par un parti-pris pro-rwandais et anti-congolais qui défie la raison et la réalité des faits. Indifférence, sadisme, cynisme, complicité ? Depuis plus de deux décennies, les Congolais se posent ces questions et attendent des réponses rationnelles et non de faux-fuyants diplomatiques. Des remèdes à la mesure de l'ampleur du mal et non des placebos.

Références :

- La justice et la réconciliation au Rwanda, Programme de communication sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 et les Nations Unies, Nations-Unies, <https://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/backgrounders.shtml>
- Voir aussi Rever, J. (2020). Rwanda- l'éloge du sang- les crimes du Front Patriotique Rwandais, ed. Max Millo
- *Kengo wa Dondo, L. (2019) Mémoires, La passion de l'Etat*, ed. L'harmattan
- « Du génocide rwandais à la « révolution » congolaise », In Poudrières de la planète « Manière de voir » #37, janvier-février 1998 <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/37/A/55344>
- Voir à ce sujet l'article de Justin M . Ndandu sur les politiques raciales belges au Rwanda, sur le site www.bamko.org
- Adolphe Muzito, conférence de presse, Kinshasa, octobre 2019
- Des propos rapportés par Le Figaro/Afp du 23 décembre 2019
- « Le Rwanda et la République démocratique du Congo : David et Goliath dans les Grands Lacs », Pierre Jacquemot, Revue internationale et stratégique 2014/3(n 95)
- Pour une critique des médias à ce sujet, voir : Tipo-Tipo, M. B. (2006). *La deuxième guerre occidentale contre le Congo: offensive des médias et dessous des cartes*. Editions L'Harmattan

Quelques mots sur l'auteur :

Monsieur Mayimba Ndandu Justin a obtenu un premier diplôme en journalisme et un deuxième en politique extérieure. Il est le cofondateur du journal congolais « La Référence Plus » où il a été secrétaire de rédaction et puis rédacteur en chef (politique extérieure). Il est aussi le cofondateur du média congolais en ligne « Le Débout Congolais ».

¹⁰ Pour une critique des médias à ce sujet, voir : Tipo-Tipo, M. B. (2006). *La deuxième guerre occidentale contre le Congo: offensive des médias et dessous des cartes*. Editions L'Harmattan.

Pour citer cet article : Justin M. Ndandu (Sept. 2020) « **La guerre à l'Est du Congo : ou l'importation des conflits rwandais au Congo** », Analyse n°8, Edt. Kwandika de Bamko-Cran asbl, Bruxelles.